

REGLEMENT

Pour un bon déroulement du vide-grenier

- ART.I : Vide-grenier organisé par le COUNTRY ROQUE FESTIVAL
- ART.II : Emplacement Parc des Adrets – LA ROQUE D'ANTHERON
- ART.III : Droit de participation 12 € les 3m. Règlement par chèque uniquement à l'ordre du COUNTRY ROQUE FESTIVAL lors de l'envoi de votre bulletin d'inscription. *Les chèques seront encaissés la semaine suivant le vide-grenier.*
- ART.IV : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée par les organisateurs à partir de 6h00. Tout exposant s'installant avant l'heure et sans autorisation préalable, s'exposera à une expulsion. Les exposants pourront libérer les emplacements qu'à partir de 15h00. Fin de la manifestation 17h00.
- ART.V : Les emplacements payés mais non occupés à 8h15, même déjà réglés seront attribués aux personnes éventuellement en attente.
- ART.VI : Les exposants absents le jour du vide-grenier perdront leur droit d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué.
- ART.VII : Les exposants doivent avoir leur propre assurance, couvrant les risques de détérioration, de perte, de vol, ainsi que tout risque corporel occasionné à autrui ou sur sa propre personne.
- ART.VIII : Les exposants doivent apporter leur matériel d'exposition et respecter scrupuleusement le métrage attribué lors de l'inscription.
- ART. IX : Les véhicules pourront être garés sur les emplacements attribués.
- ART. X : Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation des exposants qui vendraient des produits alimentaires ou des objets neufs (Article L310-2 du Code du Commerce).
- ART.XI : Vous devez impérativement stationner votre véhicule sur l'emplacement qui vous est attribué ne gênant pas la circulation.
- ART.XII : L'exposant est tenu de laisser à la fin du vide-grenier son emplacement propre. Ne rien laisser sur place en fin de journée.
- ART.XIII : Tout exposant accepte sans réserve le présent règlement et toutes décisions prises par les organisateurs, police et municipalité.
- ART.XIV : En cas d'intempéries, seuls les organisateurs seront en mesure d'annuler la manifestation (la veille, 14h dernier délai). Vous serez informé soit par envoi de mails individuels par l'organisateur, soit en contactant le responsable (coordonnées ci-dessous). En cas d'annulation votre chèque sera détruit (broyeur) par l'organisateur.

Responsable :
Philippe WALBERT – Impasse de l'Esquirou – Rue Jean GIONO – 13640 LA ROQUE
D'ANTHERON – Tél. : 06.25.92.28.69 mail : walbert.philippe91@gmail.com

PARTIE A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

VIDE – GRENIER LA ROQUE D'ANTHERON
Dimanche 15 MAI 2022
Organisation : COUNTRY ROQUE FESTIVAL
PARC DES ADRECHS (à coté du LIDL)

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Adresse mail :
N° Tél. :

12 € les 3 mètres linéaires (1 café offert à l'exposant le matin)
Paiement exclusivement par chèque à l'ordre du **COUNTRY ROQUE FESTIVAL**

(chèque à joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription)
Expédier à : Denise YVORA – 06.22.79.18.38
6, rue du maître Jacques
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

RESERVATION :

12€ X (x3m) = €

Par chèque N° Banque :
 Carte identité – Passeport – Permis de conduire (en cours de validité)
Pièce identité N° : Délivré le :
par : N° immat.voiture
(joindre la copie de la carte d'identité)

Déclare sur l'honneur de :

- ne pas être commerçant
 - ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code du Commerce)
 - non participant à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R 321-9 du Code Pénal)
 - avoir pris connaissance du règlement de la page 1 du présent bulletin d'inscription, m'engage à respecter celui-ci et certifie que les objets mis en vente n'ont pas été acquis frauduleusement et engage ma responsabilité pour tous les objets exposés et vendus.
- J'atteste ne pas avoir fait plus de 2 manifestations depuis le début de l'année.

Fait à :, le :
Signature de l'exposant :
(Précédée de la mention : « lu et approuvé »)

Partie à détacher et à envoyer accompagnée du chèque et copie carte identité

